

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

24-F-521

24-DD-1098	Mandat spécial - Paris - 5 décembre 2024 - Attribution
24-DD-1122	HOUPLIN ANCOISNE - Défense des intérêts de la MEL - Constitution de partie civile

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.